

# Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 4 décembre 2024

Liste des membres .....	2
I. Approbation du compte rendu du 6 septembre 2024 .....	3
II. Budget 2025 (annexe 1) .....	3
III. Demande de subvention (annexes 2 et 3).....	4
IV. Aide à la mobilité internationale.....	4
V. Tarifs de location des salles à l'Inspé (annexe 4).....	5
VI. Nomination de Madame Magalie Auroy au COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges...	5
VII. Capacités d'accueil de l'Inspé (annexe 5).....	6
VIII. Informations diverses : .....	6
1. Point sur les élections aux conseils centraux.....	6
2. L'épreuve de positionnement pour entrer en Master 1 MEEF mention « Premier degré ».....	7
3. Autres questions .....	7

## Liste des membres

### Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BATTUT	ITRF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGEGE	PU - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	Directeur de l'EAFc – Académie de Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR d'Espagnol – Académie de Limoges
M.	MAURIE	Représentant des usagers - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
M.	OBERT	Président du conseil d'institut - IGÉSR honoraire
M.	RAFFAUD	Représentant des usagers - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
M.	REIX	Directeur de l'Atelier Canopé 87 – Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Directeur adjoint - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ROL	Représentante des usagers - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SOURISSEAU	Représentante des usagers - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	VEILLON	Proviseure adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

### Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BOUSSELY	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	CORET	MCF - Université de Poitiers
Mme	LEGROS	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE	Représentante de l'association des CÉMÉA
Mme	PERRIER-GAY	Directrice de l'école élémentaire Léon Berland – Limoges
Mme	ROUCHAUD	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges – temps partagé 2 <sup>nd</sup> degré

### Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière -Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

### Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	PAULIAT	Gestionnaire – Inspé de l'académie de Limoges

M. Obert, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h05.

Il demande qu'un tour de table soit fait afin que chacun puisse à nouveau se présenter.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

## **I. Approbation du compte rendu du 6 septembre 2024**

M. Obert s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations au sujet du compte rendu du 6 septembre 2024. En l'absence d'observations, celui-ci est soumis au vote.

<b>Nombre de votants</b>	20	<b>Pour</b>	20	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du conseil d'institut du 6 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **II. Budget 2025 (annexe 1)**

Mme Bariant, responsable administrative et financière de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente, à l'aide du diaporama joint, le budget prévisionnel pour 2025. Elle précise que Mme Pauliat, gestionnaire de la composante, participe à ce conseil afin de pouvoir répondre à d'éventuelles questions plus techniques.

Mme Bariant indique aux conseillers que ce budget a été construit en tenant compte du réalisé 2024 et des projections pour 2025. Elle ajoute qu'il s'agit d'un prévisionnel et que des régularisations sont possibles en cours d'année par des virements internes de poste à poste conformément à la réglementation.

Cette année, la dotation de l'Université de Limoges s'élève à 180 000 €, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à celle de l'an dernier. Le budget repart ainsi légèrement à la hausse après des baisses régulières depuis 2022. M. Rouvellac précise que toutes les composantes de l'Université de Limoges ont vu leur budget augmenter dans les mêmes proportions.

Cette dotation se compose :

- d'une dotation socle d'un montant de 177 106 € ;
- de la taxe d'apprentissage encaissée en 2024, soit la somme de 2 894 €. L'Inspé a ainsi vu ses recettes liées à cette taxe d'apprentissage augmenter par rapport aux années précédentes et souhaite les accroître davantage dans le futur. Ceci implique de solliciter des acteurs économiques publics et privés en amont.

Mme Bariant rappelle que seulement 80 % du budget sont ouverts en début d'année. À partir du mois de septembre de l'année en cours, 10 % sont débloqués puis, 10 % supplémentaires peuvent encore être dégelés en fonction de besoins avérés.

Elle présente ensuite les objectifs et les perspectives budgétaires souhaités par l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année 2025. Il s'agit de :

- maintenir une part importante mais incontournable du budget pour financer les déplacements des formateurs entre sites et les nombreuses visites de stagiaires en établissement, ce qui représente la somme de 50 000 € ;
- continuer à prioriser le numérique avec des projets innovants à hauteur de 25 000 €. Mme Bariant précise que le montant dédié à cet aspect reste identique à celui de l'an passé mais qu'il a été réparti différemment, soit 10 000 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement ;
- augmenter le budget consacré à la communication à 9 000 €. Mme Bariant explique que l'Inspé a demandé aux services centraux une hausse du nombre d'heures du contrat étudiant chargé de communication. À ce jour, aucune réponse officielle n'a été donnée mais cela ne devrait, a priori, pas poser de difficultés. Elle indique que l'objectif est de développer encore plus la communication de l'Inspé avec notamment la création d'un livret d'accueil qui se voudrait à la fois simple, pratique et ludique, décliné par site et à destination des étudiants. Mme Hagège, professeure des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, suggère de réaliser aussi un livret d'accueil spécifique pour les intervenants. Mme Bariant répond que cela est prévu, de même que la création d'un livret pour les professionnels ou les collègues invités.
- poursuivre et renforcer les partenariats internationaux pour la formation des étudiants via des mobilités sortantes et ce, à hauteur de 4 300 €. Mme Bariant rappelle qu'il s'agit de l'un des objectifs du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Inspé.

Elle indique que le budget prévisionnel est décliné poste par poste. Certains d'entre eux ont fait l'objet soit d'une augmentation, soit d'une diminution. Ces variations s'expliquent parfois par le jeu des transferts d'un poste à un autre où le montant est jugé plus adapté aux besoins. C'est par exemple le cas du poste « administration générale investissement » qui a vu la somme qui lui était dédiée l'an dernier transférée sur le poste « dépenses pédagogiques immobilisables ». Mme Bariant ajoute aussi que la baisse de 3 000 € de la somme attribuée aux épreuves de positionnement est justifiée dans la mesure où la rémunération des surveillants relève du budget de l'Université de Limoges et n'impacte donc pas celui de l'Inspé. Elle précise que le poste principal demeure celui de la pédagogie qui représente environ 42 % de la dotation globale.

Enfin, Mme Bariant annonce que le taux d'exécution du budget 2024 sera proche de 100 %, ce qui atteste des besoins de l'Inspé de l'académie de Limoges ; il est rappelé que l'argent restant n'est pas reporté sur le budget de l'année suivante.

Mme Hagège demande une précision. Elle souhaiterait savoir quelle est la différence entre investissement et fonctionnement. Mme Pauliat répond que depuis 2024, dès qu'un achat dépasse la somme de 500 € (contre 850 € auparavant), elle doit automatiquement passer en investissement.

M. Obert propose aux conseillers de passer au vote du budget prévisionnel pour 2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	21(*)	<b>Pour</b>	21	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	-------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(\*) le nombre de votants est modifié suite à l'arrivée d'un conseiller

### III. **Demande de subvention (annexes 2 et 3)**

M. Obert indique aux conseillers que l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) de Limoges sollicite une participation financière de l'Inspé de l'académie de Limoges d'un montant de 1 000 € dans le cadre de l'organisation du colloque intitulé « Journée annuelles de la CORFEM 2025 ». Cette subvention permettrait de financer la venue des conférenciers et la tenue d'ateliers.

M. Weil, professeur des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, explique que la CORFEM est l'association nationale des enseignants de mathématiques et qu'elle tient un colloque tous les ans. Il s'agit d'un événement à portée nationale, placé dans la même ville deux années consécutives. L'an dernier, il s'est déroulé à la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges. Il s'y tiendra à nouveau cette année, les 5 et 6 juin 2025.

Ce colloque est co-organisé par le département de Mathématiques de l'Inspé et par l'IREM. Il s'adresse à un public de formateurs mais aussi aux étudiants et enseignants de l'académie et plus spécifiquement de l'institut.

M. Obert soumet au vote la demande de subvention d'un montant de 1000 € déposée par l'IREM dans le cadre du colloque « Journée annuelles de la CORFEM 2025 ». Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	21	<b>Pour</b>	21	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

### IV. **Aide à la mobilité internationale**

M. Joussein, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, chargé de la recherche et des relations internationales, rappelle aux conseillers que les étudiants de première année de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » ont la possibilité d'effectuer un stage massé d'une durée de trois semaines à l'étranger, au cours du semestre 2. Les mobilités sont possibles à Marbourg en Allemagne, à Nivelles en Belgique, à Teruel en Espagne et à Marrakech au Maroc.

Il explique que pour aider les étudiants à partir à l'étranger, l'Inspé propose une aide de 250 € chacun à laquelle peut éventuellement s'ajouter une aide de la Région d'un montant équivalent. M. Joussein précise que l'une des conditions pour que la Région accorde cette aide est que le stage ait une durée de 21 jours. Il précise que des mobilités sont également prévues dans le cadre de l'alliance EU Peace en Espagne et en Allemagne. Dans ce cas, le financement se fera sur le budget de EU Peace et non sur celui de l'Inspé.

Il ajoute que, cette année, une vingtaine d'étudiants du premier degré mais aussi du second degré (parcours « Professeur d'Éducation Physique et Sportive (EPS) », « Professeur d'Espagnol », « Professeur de Lettres », « Professeur de Mathématiques » et « Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) ») ont manifesté de l'intérêt pour effectuer un stage à l'international. Le nombre de places étant limitées, seulement neuf d'entre eux seront retenus.

Mme Maud, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale (IA-IPR) d'Espagnol de l'académie de Limoges, souhaite connaître les critères de sélection. M. Joussein répond que des entretiens seront organisés pour s'assurer de la motivation et du niveau des étudiants. Mme Maud demande si le fait que les étudiants soient boursiers entre en ligne de compte. M. Joussein répond que non puisque même avec une dotation de 500 €, le séjour reste encore trop onéreux pour certains d'entre eux. Cependant, il ajoute qu'une attention particulière sera portée aux étudiants qui manifesteraient le souhait de partir à plusieurs pour pouvoir partager les frais d'hébergement.

M. Raffaud, étudiant en Master 2 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) parcours « Professeur des Écoles », demande si les résultats du premier semestre seront pris en compte. M. Joussein explique que ce ne sera pas le cas car ces résultats seront connus trop tard. Cependant, les évaluations de stage feront l'objet d'une consultation en amont. M. Lorenzo, professeur certifié à l'Inspé de l'académie de Limoges, indique qu'il y a quelques années, l'équipe éducative était consultée notamment sur l'acquisition des savoirs académiques des étudiants afin de leur éviter de se retrouver en difficulté dans la suite de leur parcours. M. Joussein répond que cela également est prévu.

Les conseillers n'ayant pas d'autres questions, le principe d'une aide à la mobilité pour un montant de 250 € par étudiant et pour 9 étudiants maximum est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	21	<b>Pour</b>	21	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

#### **V. Tarifs de location des salles à l'Inspé (annexe 4)**

M. Rouvellac indique aux conseillers que les tarifs de location de salles à l'Inspé doivent être votés tous les ans. Cette année, ces derniers n'ont pas fait l'objet de modifications par rapport à l'an dernier.

M. Rouvellac rappelle que toutes les demandes de locations de salles par des personnes extérieures sont soumises à l'autorisation de la direction de l'Inspé et au respect de certaines règles (respect de l'ordre public, respect de la laïcité...).

Mme Hagège propose d'utiliser le référencement « Search Engie Optimization (SEO) » qui permettrait au public extérieur, en saisissant des mots-clés, de connaître facilement l'offre de location de salles à l'Inspé.

M. Obert propose de passer au vote des tarifs de location de salles à l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année 2024-2025. Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	21	<b>Pour</b>	21	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

#### **VI. Nomination de Madame Magalie Auroy au COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges**

Pour rappel, la composition du Conseil d'Orientation scientifique et pédagogique (COSP) de l'Inspé de l'académie de Limoges a été renouvelée en intégralité l'an dernier.

Celui-ci est composé de 32 membres dont :

- 50% représentant l'université, soit 16 membres ;
- 25% désignés par Mme la Rectrice, soit 8 membres ;

- 25% désignés par le conseil d'institut, soit 8 membres ;

Aussi, le 13 mars 2024, les conseillers avaient approuvé les candidatures des huit personnalités extérieures proposées par le conseil d'institut pour siéger au COSP.

Or, il s'avère que sur ces huit personnalités, l'une d'entre elle, Mme Lenoir, chargée de mission auprès du conseiller technique ASH de l'académie de Limoges, a depuis changé de fonctions et a préféré mettre fin à son mandat au sein du COSP. Aussi, pour lui succéder, le conseil d'institut souhaite proposer ce jour la candidature de Mme Auroy.

Mme Auroy est directrice de l'école primaire de Boisseuil et assure une mission de coordination du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et des modules de formation d'initiative nationale pour une École inclusive (MIN) à l'Inspé de l'académie de Limoges ainsi qu'une mission d'appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

M. Obert propose aux membres du conseil de passer au vote. La candidature de Mme Auroy est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	21	<b>Pour</b>	21	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

## VII. Capacités d'accueil de l'Inspé (annexe 5)

M. Rouvellac rappelle que les capacités d'accueil dépendent à la fois des capacités d'accueil réelles à l'Inspé mais aussi des capacités de l'académie de Limoges à trouver des berceaux de stage. Mme Maud explique qu'en effet, dans certaines disciplines comme en espagnol, il devient très difficile de trouver des lieux de stage pour les étudiants. Ceux-ci sont éloignés et le vivier est de plus en plus faible. De moins en moins d'enseignants sont susceptibles d'accueillir des étudiants notamment en raison du nombre important de missions qu'ils se voient confiées. Elle ajoute que cela provoque une véritable inquiétude quant à l'avenir de ce parcours. M. Luchez, directeur de l'École académique de la formation continue (EAFC), confirme que la pénurie d'enseignants susceptibles d'accueillir des étudiants s'accroît d'année en année.

M. Rouvellac annonce que les capacités d'accueil pour la rentrée 2025 restent identiques à celles de 2024, excepté pour la mention « Encadrement éducatif » pour laquelle une diminution d'un terrain de stage entraîne une baisse de capacité d'une unité. Il précise que des places sont réservées aux redoublants et donc soustraites des capacités d'accueil annoncées. Il rappelle que cette année, le Master MEEF parcours « Professeur de Lycée Professionnel (PLP) en Lettres-Histoire-Géographie » n'a pas ouvert à l'Inspé mais que la possibilité de s'y inscrire l'année prochaine reste offerte. Il précise qu'il s'agit d'une tendance nationale. Il tient également à souligner que le taux de réussite aux concours à l'Inspé de l'académie de Limoges est supérieur à la moyenne nationale.

M. Obert propose aux membres du conseil de passer au vote. M. Rouvellac précise qu'il s'agit d'un vote a posteriori puisque dans le contexte des élections à la présidence de l'Université de Limoges, le vote de ces capacités d'accueil en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) a été avancé dans l'année.

Les capacités d'accueil de l'Inspé de l'académie de Limoges sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	21	<b>Pour</b>	21	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

## VIII. Informations diverses :

### 1. **Point sur les élections aux conseils centraux**

M. Rouvellac rappelle que les élections aux conseils centraux de l'Université de Limoges ont eu lieu il y a une quinzaine de jours. Le conseil d'administration (CA) doit encore procéder à un vote pour élire les personnalités extérieures pour élire in fine le nouveau président.

Il tient à préciser qu'en tant qu'ancien vice-président de la CFVU, il s'inscrit totalement dans les propos tenus lors du bilan de la mandature fait en Conseil d'Administration (CA) thématique par Mme Klock-Fontanille, présidente actuelle de l'Université de Limoges. Il en assume les points positifs et négatifs.

Par ailleurs, il explique ne pas avoir pris parti durant la campagne. En effet, selon lui, en tant que directeur, il se devait de rester neutre pour pouvoir ensuite travailler avec la nouvelle équipe présidentielle et s'inscrire dans ce qui sera la future politique de l'Université de Limoges. Il demandera une audience avec le futur président afin de lui présenter les perspectives et les enjeux de l'Inspé, la réforme en cours, le projet de création d'une licence « Professorat des écoles » (LPE)...

## 2. L'épreuve de positionnement pour entrer en Master 1 MEEF mention « Premier degré »

M. Rouvellac rappelle que l'entrée en première année de Master MEEF mention « Premier degré » se fait depuis plusieurs années par l'intermédiaire d'une épreuve de positionnement. Mme Bariant indique que l'organisation de cette épreuve est complexe mais qu'il s'agit d'un moyen objectif de sélectionner les candidats en les classant en fonction des résultats obtenus. Elle ajoute que si la reconduction de l'épreuve est actée pour le recrutement 2025, alors celle-ci aura lieu le samedi 17 mai 2025 après-midi, probablement à la Faculté de médecine. Cette année, il est envisagé de faire composer les candidats directement sur des tablettes, ce qui permettrait de connaître les résultats beaucoup plus rapidement.

M. Obert soumet au vote des conseillers la reconduction de l'épreuve de positionnement en 2025 pour l'entrée en première année de Master MEEF mention « Premier degré ». Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	21	<b>Pour</b>	21	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

## 3. Autres questions

M. Raffaud s'interroge sur la représentation des étudiants au sein du conseil d'institut l'an prochain. En effet, les représentants des étudiants n'ont actuellement pas de suppléants susceptibles de leur succéder. Mme Bariant répond que des élections seront organisées fin octobre-début novembre 2025 afin de réélire des représentants du collège des étudiants.

R. Raffaud demande ensuite s'il est possible de mettre en place un défraiement pour les étudiants qui ont un lieu de stage éloigné. M. Rouvellac répond que ce n'est pas possible mais qu'il est prêt à rencontrer les étudiants en dehors du conseil d'institut pour leur en expliquer les raisons.

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres questions diverses, M. Obert les remercie et leur rappelle que le prochain conseil d'institut se tiendra le 12 février 2025. Il clôt la séance à 15h32.

Le Directeur de l'Inspé  
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du Conseil d'institut  
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Dominique OBERT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN